

# 4. COMMENT SOUMETTRE UN PROJET : QUI, QUOI, QUAND, OÙ, POURQUOI ?

Ces directives indiquent les exigences de base pour la soumission de propositions de projets, précisent les critères d'évaluation des projets soumis et procurent l'information sur les contrats et les exigences en termes de rapports.

## 4.1. Généralités

Les propositions soumises au programme de préparation aux catastrophes d'ECHO doivent:

- correspondre aux objectifs et à la philosophie du programme de préparation aux catastrophes d'ECHO
- être cohérents avec les politiques de développement nationales et régionales
- renforcer le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
- démontrer la pérennité, l'effet démonstratif et le bénéfice à long terme pour la population-cible
- prouver la faisabilité et la viabilité du projet dans son ensemble
- comprendre une supervision, un suivi et une évaluation adéquate du projet
- présenter les activités et le budget sur une base annuelle.

### Qui peut soumettre une proposition?

Les soumissionnaires et leurs partenaires doivent être des organisations ou des institutions sans but lucratif, qui ont une expérience démontrée dans le domaine d'activité qui intéresse le programme de

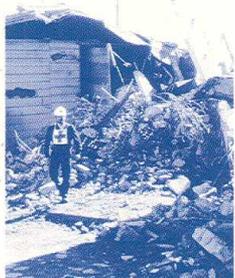
préparation aux catastrophes d'ECHO.

Les projets qui ne seront pas pris en considération sont les suivants:

- ceux qui s'apparentent aux activités de développement, sauf s'il s'agit de micro-projets à effet démonstratif
- ceux dont les budgets couvrent principalement du matériel ou de l'équipement
- ceux qui couvrent des frais fixes d'institutions locales
- ceux qui ont une durée de plus de 12 mois, sauf s'ils sont financés et gérés sur une base annuelle avec des progrès et résultats satisfaisants
- ceux qui couvrent des frais rétroactifs pour des projets existants ou terminés
- ceux qui couvrent des recherches académiques
- ceux qui ne satisfont pas aux critères décrits au point 4.2.

### Quels sont les montants qui peuvent être obtenus ?

Pour la période 1994-1996, le budget du programme de préparation aux catastrophes d'ECHO se situait autour des 12 millions d'écus. Les projets financés vont de quelques dizaines de milliers d'écus à quelques centaines de milliers d'écus, avec une moyenne se situant entre 150.000 et 200.000 écus.



## Qui décide quels projets seront pris en compte?

La Commission européenne est responsable de la gestion du programme de préparation aux catastrophes d'ECHO. Une équipe d'experts se charge d'une première sélection et d'une évaluation des projets soumis. Une équipe séparée de consultants fera le suivi de la mise en œuvre des projets pour en évaluer la performance et l'impact. Cette équipe analysera les rapports techniques et financiers et contrôlera les demandes de paiement avant de les soumettre à ECHO.

### 4.2. Critères d'appréciation des projets

Les critères suivants seront applicables pour les propositions soumises à la fois au sous-programme global et au sous-programme régional DIPECHO. Les propositions pour le sous-programme DIPECHO devront également satisfaire à des critères supplémentaires contenus dans les Programmes-Cadres régionaux et les plans d'action régionaux.

#### La qualité de l'évaluation des besoins

- l'adaptation aux contraintes et aux besoins du pays et des groupes-cibles
- le degré d'initiative ou de soutien local
- la coordination avec d'autres organisations ou groupes
- l'évaluation d'effets potentiels négatifs pour l'environnement ou d'acteurs autres que les bénéficiaires
- considération pour l'égalité hommes-femmes et les droits de l'homme.

La proposition doit fournir la justification des stratégies de mise en œuvre, des activités et des groupes-cibles sélectionnés en fonction de l'évaluation des besoins.

#### Le concept du projet

Impact escompté à court et à long terme:

- viabilité
- capacité des partenaires locaux à prendre en charge le projet à la fin du financement ECHO
- effet démonstratif
- bon rapport coût - efficacité.

#### Expérience du partenaire

Expérience passée du partenaire:

- dans la région concernée
- dans le type d'activité concernée.

Il doit être fait mention des projets qui auraient déjà pu être financés par ECHO.

#### Capacité de mise en œuvre et de gestion

Capacité d'exécution et de suivi du projet:

- organisation
- disponibilité du personnel qualifié.

#### Degré de coopération entre partenaires

- planning des projets
- mise en œuvre des projets
- évaluation des projets.

Implication des bénéficiaires dans l'exécution, la gestion, l'évaluation et le suivi du projet.

### 4.3. Critères généraux d'ECHO

#### Soumission des projets

Il y a plusieurs sélections de projets chaque année. Les dates et le nombre de sélections peuvent varier d'année en année.

Les demandes de financement pour les deux sous-programmes ne devront pas excéder 10 pages (à l'exclusion du budget). Le format-type pour les demandes se trouve en annexe.

Les demandes doivent être envoyées par courrier au siège d'ECHO ou être déposées auprès d'une Délégation de la Commission Européenne qui fera suivre à ECHO. Les demandes ne doivent pas être envoyées par fax.

#### Contrats et rapports

ECHO ne couvrira aucun coût avant la signature formelle du contrat et le début du projet. ECHO n'est pas engagé dans le financement d'un projet avant que le contrat ne soit signé. Le contrat et ses annexes engagent les deux parties, et aucune modification ne pourra être faite sans le consentement préalable de la Commission Européenne.

Après la signature du contrat, une partie de la contribution d'ECHO peut être avancée pour couvrir les coûts de démarrage du projet. Le solde sera payé après réception de rapports techniques et financiers satisfaisants. Les montants à déboursier seront discutés au cours de la négociation du contrat.



#### Adresses utiles

Programme de préparation aux catastrophes d'ECHO

Commission Européenne

Rue de la Loi, 200

B-1049 Bruxelles

Belgique

Téléphone: +32 2 296 94 71

Fax: +32 2 299 28 53

E-mail : jean-claude.heyraud@echo.ccc.be

ECHO-Information

Commission Européenne

Rue de la Loi, 200

B-1049 Bruxelles

Belgique

Téléphone: +32 2 295 44 00

Fax: +32 2 295 45 72

E-mail : echo@echo.ccc.be

#### Remerciements

ECHO tient à remercier les personnes et organisations suivantes pour leur contribution:

#### Texte et relecture

Nick Cater, Words & Pictures;

David Nyheim

#### Conception graphique

Studio Press Communication

#### Coordination

Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Désastres (CRED)